

# Expérimentation du Portfolio européen des langues (PEL) dans le secteur de l'enseignement supérieur: un projet transnational ELC/CEL

[Table de matières  
in English](#)

**Brigitte Forster Vosicki**  
Université de Lausanne, CH

## Le Portfolio européen des langues (PEL)

Le Portfolio européen des langues, créé avec le soutien du Conseil de l'Europe (CE), est un instrument qui facilite l'enregistrement, la planification et la validation de l'apprentissage des langues tout au long de la vie, à la fois au sein et au delà du contexte éducatif. Il existe sous différentes versions nationales et pour différents groupes d'âge.

Cependant, chaque version du PEL doit être étroitement liée aux six niveaux de compétence du "Cadre européen commun de référence". Ceux-ci sont valables partout en Europe et assurent une comparaison aisée de l'évaluation des compétences linguistiques à un niveau transnational.

Un PEL doit être constitué de trois parties:

1. Un passeport qui présente des qualifications linguistiques de manière comparable à travers l'Europe
2. Une biographie langagière décrivant les connaissances et les expériences linguistiques et culturelles
3. Un dossier dans lequel les travaux personnels de l'apprenant peuvent être inclus.

Il a deux fonctions:

1. Pédagogique : c'est un outil productif et pratique qui donne à l'apprenant la responsabilité d'une auto-évaluation structurée, et lui permet de fixer des objectifs et de planifier l'apprentissage futur. Il peut contribuer à une motivation croissante et à l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement des langues.
2. De documentation des compétences : elle permet aux autres personnes (un employeur, enseignant, etc.) d'être informé de façon claire, transparente et comparable de toutes les connaissances linguistiques et de toutes les expériences interculturelles d'un apprenant. Il valide également l'apprentissage des langues.

Le Conseil de l'Europe prévoit de lancer le PEL dans tous les secteurs du système éducatif en 2001, l'Année Européenne des Langues.

## Projet transnational du Conseil européen pour les langues : historique

En juillet 1997, Le Conseil de l'Europe a contacté le Conseil européen pour les langues avec pour objectif d'explorer les possibilités de coopération, particulièrement en ce qui concerne l'inclusion du secteur de l'enseignement supérieur dans la phase pilote du Portfolio Européen des Langues. Il avait en fait été établi que certains aspects sont spécifiques à l'enseignement supérieur, et différents de ceux liés à l'enseignement secondaire ou à l'enseignement post scolaire pour adultes. Le ELC/CEL a accepté de constituer en son cadre un projet transnational afin de tester le Portfolio Européen des Langues.

Le Dr Wolfgang Mackiewicz, président de ELC/CEL a initié le projet puis mis sur pied le groupe de travail CEL/ELC "Expérimentation du Portfolio européen des langues dans le secteur de l'éducation supérieure en Europe".

Le projet CEL fait partie du projet plus vaste : " Un Portfolio Européen des Langues - Phase Pilote 1998-2000 " qui est coordonné par la Division Langues Vivantes du Conseil de l'Europe. Il englobe 20 projets pilotes nationaux et transnationaux qui ont été conduits dans 14 pays européens et qui concernent tous les secteurs de l'enseignement - primaire, secondaire, supérieur, ainsi que post-scolaire pour adultes.

Dans ce cadre, le projet CEL transnational avait pour objectif principal d'établir si le Portfolio est un outil valable pour l'apprentissage et l'enseignement des langues dans le contexte spécifique de l'enseignement supérieur.

### **Dimension du projet**

- *Nombre total des institutions impliquées* : 11 (Freie Universität Berlin/DE, Universität Bremen/DE, Universität Potsdam/DE, University of Ulster at Coleraine/UK, Universitetet i Oslo/NO, Université de Caen/FR, Université de Lausanne/CH, Université de Genève/CH, Aston University/UK, Universiteit Gent/BE, Copenhagen Business College/DK, Jyväskylän yliopisto/FI).
- *Types de programmes d'études impliqués* : cours de langues pour les étudiants d'autres disciplines aussi bien intégrés dans les programmes d'études qu'extracurriculaires, l'apprentissage des langues dans le cadre des études philologiques et de la formation des enseignants.
- *Nombre total d'apprenants impliqués* : pendant l'année académique 1999-2000, le PEL a été présenté à environ 1000 étudiants qui ont travaillé sur la totalité ou une partie de son contenu.
- *Nombre total de classes impliquées* : environ 40, plus des apprenants en autonomie (de 18 ans et plus).
- *Nombre total d'enseignants impliqués* : environ 40.
- *Langues cibles* : anglais, allemand, français, espagnol, italien, russe, polonais et tchèque.
- *Modèles utilisés* : la version suisse du Portfolio, en anglais, allemand et français, a été utilisée dans presque toutes les universités.

L'expérimentation du CEL/ELC a débuté en octobre 1999 et a pris fin au début de l'été 2000.

### **Objectifs essentiels du projet**

- A. Etablir si le PEL est un outil valable dans le cadre des études de langue de l'enseignement supérieur du point de vue de la clarté, de la compréhension, de la pertinence et de la fiabilité telles qu'elles sont perçues par les étudiants.
- B. Evaluer son efficacité en:
  - augmentant le niveau de réflexion des étudiants sur l'apprentissage des langues
  - développant une sensibilité aux autres cultures
  - promouvant le multilinguisme
  - augmentant la transparence et la cohérence pour l'ensemble du processus d'apprentissage
- C. Evaluer si les PEL utilisés dans l'expérience pilote sont suffisamment complets pour couvrir les domaines spécifiques à l'enseignement supérieur tels que : langues de spécialité, langues pour les besoins académiques ou professionnels ainsi que la traduction et l'interprétation.
- D. Evaluer l'apport du PEL dans le domaine de l'apprentissage en autonomie, en autonomie guidée ou en tandem : pendant la phase d'auto-évaluation initiale, comme soutien à la planification du processus d'apprentissage, comme source de motivation pour l'étudiant.
- E. Tester sa valeur d'outil utilisé au cours de la formation des enseignants servant à développer leur sensibilisation à ce que l'apprentissage et l'enseignement des langues impliquent.
- F. Etablir si les documents existants (attestations, etc.) couvrent les besoins des personnes qui apprennent des langues ou font leurs études dans une langue étrangère dans le contexte de l'enseignement supérieur.

## Résultats et conclusions

Les résultats de la phase pilote indiquent que les enseignants et les étudiants ont réagi en général de manière positive au PEL. Les premiers ont perçu favorablement l'ensemble du PEL, et ont particulièrement apprécié son rôle pédagogique, alors qu'après des étudiants, les réactions ont été plus mitigées. Cependant l'expérience a été dans l'ensemble enrichissante pour la majorité des participants impliqués et le concept a été perçu comme innovateur, utile et intéressant, même si l'amélioration du PEL avant son utilisation dans l'enseignement supérieur est nécessaire. Il est sans aucun doute applicable à des domaines spécifiques à l'enseignement supérieur, tels que les langues de spécialité, les langues à usage académique ou professionnel, l'enseignement des langues dans le contexte d'études philologiques, l'apprentissage en autonomie et la formation des enseignants.

Son potentiel innovateur ouvre de nouvelles possibilités d'approche pédagogique, comme par exemple la promotion de l'autonomie des apprenants, la prise de conscience des facteurs invisibles dans l'apprentissage, ainsi que l'évaluation formative qui accompagnerait l'étudiante pendant ses études et serait utilisée en complément de l'évaluation certificative, pour ne nommer que quelques aspects.

Dans le contexte de l'enseignement supérieur, un des aspects les plus attirants du Portfolio est qu'il propose une description standardisée des niveaux et des compétences de langue, basés sur le Cadre européen commun de référence, ce qui le rend compréhensible à travers l'Europe. C'est précisément ce type de système de référence global qui fait actuellement défaut aux institutions de l'enseignement supérieur, où il est difficile d'évaluer les véritables niveaux de langue des étudiants puisque ceux-ci sont définis selon des termes vagues, sans aucune description précise du contenu des cours suivis ou du niveau des examens passés, ce qui prévient toute comparaison d'un pays à un autre.

De ce point de vue, le PEL pourrait tenir le rôle d'outil d'assurance qualité en ce qui concerne l'enseignement des langues dans l'enseignement supérieur, précisément parce qu'il se concentre sur une plus grande transparence concernant le contenu des cours, l'ensemble des objectifs, et les méthodes d'enseignement employées. Il constituerait ainsi une base commune pour tous ceux qui sont impliqués dans la procédure d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.

Le PEL a un avantage supplémentaire : pour toute langue, il permet d'effectuer une évaluation en termes clairs, compréhensibles, non normatifs et transnationaux, qui embrasse l'importante diversité des approches de l'enseignement et de l'apprentissage des langues ainsi que la multiplicité des évaluations qui existe en Europe. En ce sens, il a beaucoup en commun avec le ECTS (Système Européen de Transfert de Crédits) qui permet par exemple aux étudiants de se déplacer d'un système d'évaluation à un autre, mais qui ne remplace en aucun cas les systèmes de contrôle locaux.

La "Fonction de documentation de compétences" du PEL a finalement aussi un rôle important à jouer dans le contexte universitaire, particulièrement en ce qui concerne les examens d'admission à une université, la participation aux programmes de mobilité, l'accès aux études de troisième cycle, la reconnaissance des études poursuivies dans des universités étrangères, ou tout autre type d'expériences langagières y compris les voyages à l'étranger ou les stages en entreprises à l'étranger.

La totalité du rapport est disponible en français et en anglais à la page web du CEL, <http://www.fu-berlin.de/elc>.